

AVIS PUBLIC**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION****AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 907-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 907**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 10 juillet 2018, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le premier projet de règlement n° 907-4 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907 de manière à modifier la section 2 relative aux dispositions spécifiques à l'émission d'un permis de construction d'un projet intégré.*
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 21 août 2018 à 19 h dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville située au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce règlement est d'ajouter un 9^e paragraphe à l'article 22 exigeant un plan d'aménagement détaillé dans le cas d'un projet intégré et assujettissant la construction d'une rue privée à l'approbation des Services techniques et travaux publics.
4. Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.
5. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement n° 907-4 peut être consulté au Service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville situé au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, durant les jours et heures habituels de bureau.

Donné à Delson, ce 25 juillet 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier